

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Prouvy

SECTEUR 2

VERD

Design de territoires

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zones urbaines mixtes

UA

UAa

UBa

UBc

Zones d'extension à vocation économique (court/moyen terme)

1AU

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (long terme)

2AU

Zones de renouvellement urbain

URc

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

UL

ULa

Zones urbaines à vocation économique

UE

UEa

UGa

UZ

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (court/moyen terme)

1AU

Zones d'extension à vocation économique (long terme)

1AU

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (long terme)

2AU

Zones à vocation agricole

A

Zones à vocation naturelle

N

Na

NdEnr

Np

Nj

Ni

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine...)

Informations complémentaires

Limites de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Limites communales

Constructions en cours

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Accès à la zone d'extension	Commune	236.31
2	Accès à la zone d'extension	Commune	517.74

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Prouvy

SECTEUR 2

VERDI

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

